

Conseil supérieur de l'éducation du 15 Novembre 2018 Le SNPTES déplore la déqualification des maitres d'apprentissage !

Virginie Pellerin et Vincent Boura membre du CSE

Le SNPTES soutient la formation professionnelle par le biais de l'apprentissage pour les jeunes adultes. Il déplore néanmoins le projet soumis au conseil supérieur de l'éducation portant sur la déqualification des maitres d'apprentissage :

- 1 an d'expérience relevant du domaine professionnel en rapport avec la filière développée ;
- 2 années d'expérience pour les personnels ne justifiant pas de diplôme.

La reconnaissance est largement insuffisante. Une formation à la responsabilité, à la pratique pédagogique liées aux maîtres d'apprentissage devrait être un prérequis.

La nouvelle limite d'âge portée à 29 ans risque de voir certains employeurs utiliser la voie de l'apprentissage pour de simples raisons financières, ce qui aura des conséquences sur les embauches de salariés diplômés et qualifiés

Le SNPTES a donc voté contre ce projet de décret portant sur les conditions de compétences professionnelles exigées d'un maître d'apprentissage.

Choisy-le-Roi, le 22/11/2018